

Annecy, le 5 mai 2023

Domaine public

La Ville d'Annecy confie à SF Events l'exploitation estivale du site de l'Impérial pour deux ans

L'appel à manifestation d'intérêt mise en place par la Ville d'Annecy pour l'exploitation estivale du site dit l'Impérial, a été attribuée à l'agence annécienne SF Events pour les années 2023/2024. Le projet intègre un restaurant, une plage privée et une discothèque. La plage de l'Impérial, rendue gratuite l'été dernier, restera ouverte et accessible aux Annéciennes et aux Annéciens, avec des horaires de fermeture sur certains jours.

Un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour concilier espaces festifs et accessibilité du domaine public

Lauréat de cet appel à manifestation d'intérêt, la société SF Events ouvrira une partie des espaces à partir du vendredi 19 mai prochain. Cela comprend :

- Un restaurant et une plage privée qui ouvriront à la fin du mois
- Une discothèque qui ouvrira le vendredi 19 mai

La plage de l'Impérial, lieu apprécié des Annéciennes et des Annéciens, a été rendue gratuite et accessible à tous l'été dernier. Le chemin de passage aux abords du lac entre la promenade du Docteur Servattaz et le côté est du parc Charles Bosson est maintenu dans le cadre de ce projet. La partie en herbe reste dans le domaine public.

Des horaires de fermeture seront appliqués sur certains jours de la semaine, pour garantir la sécurité de tous et assurer le bon déroulement de l'activité. Le parc fermera ainsi les jeudis, vendredis et samedis de 22h à 5h.